



INFORMATIONS VERNIER

ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

JUILLET 1989

TRANSPORTS PUBLICS de VERNIER



1979

1989

AU SERVICE DE LA POPULATION

C'est en toute simplicité que les Autorités communales ont marqué, le samedi 18 mars, les dix ans d'activité des Transports publics de Vernier.

C'est aussi simplement que nous vous présentons ci-dessous quelques faits marquants de ce service à la population qui a vu le jour, en hiver 1978, avec la création, pour les personnes âgées, d'une course le matin et l'après-midi entre Aire, Le Lignon et Balexert, en utilisant le même véhicule que celui destiné à transporter, durant les travaux de transformation du bâtiment, les élèves de l'école de Châtelaine à Balexert et aux Libellules.

L'étude et les nombreuses démarches administratives se poursuivent et le 17 mars 1979 a lieu, au Centre commercial du Lignon, l'inauguration officielle des Transports publics verniolans.

Et dès cette date ...

1979

19 mars

Mise en service de la ligne reliant - AÏRE à BALEXERT - par les Libellules, Le Lignon et Châtelaine.

1 bus FIAT - Effectif chauffeur 1

1^{er} juin

Achat de deux bus STEYR - 9 courses par jour.

18 071 passagers - Effectif chauffeurs 2

- 1980 Modification du tracé
AÏRE-LE LIGNON - LIBELLULES - ECU - ROUTE DE VERNIER - CHÂTELAINE -BALEXERT.
11 courses par jour du lundi au vendredi et 9 courses le samedi.
45 241 passagers - Effectif chauffeurs 2
- 1981 **14 septembre**
Prolongement de la ligne sur VERNIER.
Deux jours par semaine - terminus VERNIER-PLACE.
- 30 novembre**
15 courses par jour du lundi au vendredi et 10 courses le samedi.
- 14 décembre**
La liaison AÏRE-VERNIER est assurée tous les jours.
Achat de 2 nouveaux bus STEYR.
89 491 passagers - Effectif chauffeurs 4
- 1982 Extension de la ligne sur VERNIER - Aéroport - Progrès - Givaudan.
19 courses par jour du lundi au vendredi et 13 courses le samedi.
Achat d'un bus SAURER pour le service scolaire du CO RENARD et d'un cinquième bus STEYR.
Début septembre la Commune fêtait son 250 000ème passager.
Plus de 200 classes transportées dans le canton.
150 913 passagers - Effectif chauffeurs 4
- 1983 Tracé identique à 1982, mais suppression des courses sur GIVAUDAN.
Suppression de 2 courses à l'AÉROPORT suite aux travaux.
ALIGNEMENT TARIFAIRE SUR CELUI DES TPG.
Au cours de l'année, 57320 écoliers ont été transportés gratuitement dans les musées, théâtres, patinoires, etc...
178 236 passagers - Effectif chauffeurs 4



- 1984 Aucune modification de parcours, mais augmentation des courses.
24 courses journalières dans les deux sens.
53004 écoliers transportés. Suspension provisoire en novembre et décembre du transport scolaire gratuit par manque de personnel.
194 664 passagers - Effectif chauffeurs 5

HORAIRE
VALABLE DÈS
LE 3 JANVIER 1989



- 1985
- 26 mars**
Votation d'un crédit de Fr. 1125000.— par le Conseil municipal pour le renouvellement complet du parc véhicules.
- Août**
Augmentation des courses, 25 du lundi au vendredi et 17 le samedi.
- 30 octobre et 20 novembre**
Livraison des deux premières unités DAF HAINJE.
Introduction de l'horaire cadencé.
206 092 passagers - Effectif chauffeurs 6
- 1986
- Aucune modification de parcours et de dessertes.
Livraison de 3 autres unités DAF HAINJE.
- Septembre**
Suppression définitive des transports scolaires gratuits.
Création d'abonnements combinés avec les TPG.
229 345 passagers - Effectif chauffeurs 7
- 1987
- Suppression des courses pour l'AÉROPORT, suite à la mise en service de la ligne TPG N° 18.
A l'aide d'un bus appartenant à l'instruction publique les TPV assurent, en collaboration avec la Maison Dupraz, le transport des élèves de la commune au CO RENARD.
236 549 passagers - Effectif chauffeurs 8
- 1988
- Aucune modification de parcours. La ligne est longue de 29 kms.
Création d'arrêts communs avec les TPG.
27 courses par jour du lundi au vendredi et 17 courses le samedi.
241 869 passagers - Effectif chauffeurs 8
- 1989
- Janvier**
Introduction de la COMMUNAUTÉ TARIFAIRE GENEVOISE, valable uniquement pour les abonnements.
Une très nette augmentation du trafic passagers a été enregistrée.
A ce jour, ce ne sont pas moins de 1 675 000 passagers qui ont utilisé les TRANSPORTS PUBLICS DE VERNIER.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 mars 1989

Les conseillers municipaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis RONGET, ont procédé, en début de séance, à la prestation de serment de MM. Jacques DUPRE (Soc.) et Michel VULLIAMY (Vigilance) en remplacement respectivement de MM. Charles BEER et Thierry VISINAND, démissionnaires.

Ils ont ensuite approuvé la liste des 173 jurés pour les tribunaux en 1990 et ouvert un crédit de Fr. 1.900.000.— destiné à couvrir les dépenses pour la reconstruction et l'assainissement (pose de collecteurs en séparatif) du chemin de l'Etang, sur le tronçon avenue du Pailly/chemin J. de Philibert-de-Sauvage.

A huis-clos: Naturalisations de MM. Carlos PEREZ (Espagne) et Lorenza REZA (Espagne).

Séance du mardi 11 avril 1989

En début de cette séance, les conseillers municipaux, présidés par M. Pierre-Louis RONGET, ont procédé à l'assermentation de M. Maurice NICOLET (Vigilance) en remplacement de M. André KELLER, tragiquement décédé dans un accident de la circulation.

Le législatif a ensuite, à l'unanimité, ouvert un crédit au Conseil administratif de Fr. 155.000.— pour couvrir les frais des travaux d'urgence de stabilisation du Nant des Grebattes à Aire déjà réalisés.

Séance du mardi 16 mai 1989

En ouverture de séance, le législatif a procédé à la formation de son bureau pour l'exercice 1989-1990 qui sera composé comme suit:

Présidente	Mme Gabrielle FALQUET (Socialiste)
1 ^{er} vice-président	M. Marc-Henri BRELAZ (Parti du travail)
2 ^{ème} vice-président	M. Alain MAURER (Vigilance)
Secrétaire	M. Giorgio RUTISHAUSER (Radical)
Vice-secrétaire	M. Christophe ISELI (Démocrate-chrétien)
Membre	M. Pierre-Louis RONGET (Libéral)

Il a ensuite pris les délibérations suivantes:

- Approuver, à l'unanimité, le compte de fonctionnement 1988 pour un montant de Fr. 36 458 916,40 aux dépenses et de Fr. 37 819 662.— aux recettes, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 1 360 745,60.
- Approuver le compte d'investissement 1988 (Fr. 9 414 634,80) et le financement des investisse-

ments par autofinancement ainsi que le bilan au 31 décembre 1988, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 136 432 489,35.

- Approuver, à l'unanimité, les rapports administratif et financier de la Fondation communale VERNIER-SIGNAL.
- Accepter, à l'unanimité, les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires pour 1988 pour un montant de Fr. 1 486 769,80.
- Délivrer un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier pour la construction de bâtiments locatifs, d'un groupe scolaire et d'un garage souterrain à l'avenue Henri-Golay.
- Ouvrir un crédit de Fr. 745 000.— pour couvrir les frais des travaux de réfection des aménagements extérieurs du groupe scolaire de Balaxert, y compris l'agrandissement de 13 places du parc de stationnement et la pose de jeux pour enfants.
- Donner un préavis défavorable au projet de modification du régime des zones de construction au chemin Champ-Claude à Vernier.
- Autoriser le Conseil administratif à rénover le pont de la route du Bois-des-Frères et de lui ouvrir, à cet effet, un crédit de Fr. 345 000.—
- Autoriser également la rénovation du pont de l'avenue Henri-Golay et ouverture d'un crédit de Fr. 600 000.—
- Nomination au grade de premier-lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers, les lieutenants David GYSLER et Reynald MAMBOURY.

* * *

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL

C'est un grand honneur pour moi d'avoir été élue à la présidence de notre Conseil Municipal en ce mardi 16 mai 1989.

Un honneur partagé d'une certaine fierté pour le parti socialiste.

En assumant cette fonction du mieux possible pendant cette année, je me réjouis sincèrement de rencontrer et d'apprendre à connaître les habitants de Vernier dans les diverses manifestations qui auront lieu, de partager avec toutes les personnes leur dévouement, leur engagement au sein des associations si nombreuses.

A bientôt et en attendant à tous un bon été ensoleillé!

Gabrielle FALQUET

NÉCROLOGIE

† André KELLER

C'est avec stupeur et tristesse que les autorités et la population de Vernier ont appris le décès tragique, suite à un accident de la circulation, à la fin de la séance du Conseil municipal du 7 mars, de Monsieur André KELLER, Conseiller municipal du Parti Vigilance.

Pendant près de 10 ans, M. André KELLER a participé activement aux travaux du Législatif verniolan et ses diverses commissions, dont il était d'ailleurs le président de celle des pétitions, laissant le souvenir d'un homme dévoué et plein de bon sens, comme le relevait M. Pierre RONGET, Président du Conseil municipal lors de l'hommage rendu au défunt lors de la séance du 11 avril, dont nous publions ci-dessous un extrait.

«... Sa mort, survenue après notre dernier Conseil municipal, alors qu'il rentrait chez lui, nous a tous bouleversés. Et il m'appartient, en votre nom, d'adresser publiquement à tous les membres de sa famille, des condoléances sincères.

... André KELLER a siégé au Conseil municipal de Vernier de 1975 à 1979. Puis, après une interruption de quatre ans, il retrouvait un siège en 1983, siège qu'il n'a plus quitté jusqu'à notre dernière séance, le 7 mars.

André KELLER faisait partie du paysage verniolan. Lorsqu'il quittait son restaurant, lorsqu'il quittait ses fourneaux, pour participer aux séances de commissions ou aux séances du Conseil municipal, il y apportait sa bonhomie. Il m'a souvent fait penser à un personnage de Jean de la Fontaine, le paysan du Danube, lorsque le fabuliste disait: il ne faut pas juger les gens sur l'apparence. Derrière un aspect plutôt rude, quelquefois carré, on pouvait découvrir une gentillesse, une amabilité, qu'il réservait certainement à un petit nombre.

Même si tous les membres de ce Conseil ne partageaient pas son idéologie, le dialogue était possible pendant ou après les séances du municipal ou des commissions. L'homme, André KELLER, était généreux.»

* * *

CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 16 mai, le Conseil administratif a nommé son président en la personne de M. André CHILLIER lequel, conformément à la loi, prend le titre de Maire. M. François SATIN a été appelé à la vice-présidence.

AVIS COMMUNAUX

TAILLE DES HAIES

En application de l'article 76 de loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper, jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m au-dessus de ladite voie.

Ce travail devra être exécuté à front des chemins communaux et privés, **jusqu'au 15 juillet.**

Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais de propriétaires, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

Le Service de la taxe professionnelle communale rappelle

- à toute personne exerçant une activité lucrative indépendante,
- aux sociétés de personnes,
- aux sociétés anonymes,
- aux sociétés en commandite par action,
- aux sociétés à responsabilité limitée,
- aux sociétés coopératives,

exerçant leur activité dans notre commune, y ayant leur siège, un établissement stable ou exerçant une activité lucrative, notamment par l'intermédiaire de bureaux de domiciliation, de commandes, de publicité, de renseignements, d'agents non indépendants ou de chantier de courte durée **qu'elles doivent** — si elles ne sont pas encore inscrites au rôle de la taxe professionnelle communale — **s'annoncer à la Mairie, conformément à l'art. 309/2 LCP.**

Les personnes ou sociétés ne satisfaisant pas à cette règle sont passibles d'une amende (art. 331 a LCP) ainsi que des rappels d'impôts et pénalités prévus à l'art. 340 LCP.

LES AUTORITÉS MUNICIPALES VOUS SOUHAITENT DE BONNES VACANCES



CIRCULATION

En date du 22 mai 1989, le Département de justice et police a pris un arrêté **réglementant les rapports de priorité à l'intersection des chemins de l'Etang et Philibert-de-Sauvage.**

Les conducteurs circulant sur l'axe chemin Philibert-De-Sauvage - chemin de l'Etang (anciennement avenue de l'Etang) ont la priorité sur les véhicules en provenance des prolongements desdits chemins;

Des signaux de priorité «Route principale» (3.03), munis d'une plaque complémentaire «Direction de la route principale» (5.09), et «Fin de la route principale» (3.04) indiquent cette prescription;

Une plaque complémentaire «Direction de la route principale» (5.09) est également jointe aux signaux «Stop» (3.01) situés aux débouchés des prolongements des chemins susmentionnés sur l'axe principal.

BIBLIOTHÈQUE DE CHÂTELAINE



La bibliothèque de Châtelaine, primitivement installée depuis sa création dans le bâtiment de l'école, a réouvert enfin ses portes dans les nouveaux locaux mis à sa disposition

AVENUE DE CHÂTELAINE 83A

Dans un espace spacieux et agréable, à votre disposition, pour adultes et jeunes, des romans, des policiers, des sciences-fictions, des albums, des contes, des BD, sans oublier les documentaires où vous y trouverez une multitude de sujets:

géographie et voyages, histoire, biographies, bricolage, sports, jardinage, informatique, astrologie, etc. etc.

Horaire:
Lundi de 15 à 18 heures
Mardi de 15 à 18 heures
Jeudi de 16 à 20 heures

L'inscription est gratuite. Se munir d'une pièce d'identité.

Durant les vacances scolaires (juillet-août)
ouverte tous les jeudis de 16h à 20h.



LE COMPTE RENDU ADMINISTRATIF EST A LA DISPOSITION DE LA POPULATION. LES PERSONNES INTÉRESSÉES PEUVENT S'ADRESSER A LA MAIRIE DE VERNIER ET DANS LES POSTES DE POLICE MUNICIPALE.

A NOTER

MAISON CHAUVET-LULLIN A VERNIER

JOURNÉES PORTES OUVERTES
27, 28 et 29 septembre

★

LUDOTHÈQUE, BIBLIOTHÈQUE
ET PLACE DE CHÂTELAINE
Jeudi 14 septembre
INAUGURATION OFFICIELLE

★ ★ ★

AUTRES DATES A RETENIR

27 août

Stade de Vernier

TOURNOI DES CAMPAGNES
ORGANISÉ PAR LE VERNIER F.C.

★

22, 23 et 24 septembre

25^e ANNIVERSAIRE

Jardin Robinson de Balxert

★

29 septembre

20^e ANNIVERSAIRE

Centre Aéré de Vernier

SÉCURITÉ

FENÊTRES ET BALCONS FLEURIS: ATTENTION!

Ne laissez pas vos fenêtres et balcons devenir dangereux pour les piétons

Embellir son quartier par l'aménagement floral des fenêtres et balcons... c'est très bien!

Malheureusement, trop souvent encore, des vases et bacs à fleurs sont mal fixés à l'extérieur des fenêtres et balcons.

Il est inutile de préciser que cette manière de faire représente des risques d'accidents certains pour les piétons qui cheminent le long des immeubles et qui ne sont pas, ainsi, à l'abri d'une maladresse d'un jardinier amateur ou d'un coup de bise trop violent.

Récemment encore, dans la cité des Avanchets, deux vases se sont écrasés sur le sol, heureusement sans blesser personne. Ces pots de fleurs étaient simplement posés sur le muret du balcon et il n'a fallu qu'un souffle de vent pour les faire basculer dans le vide.

Pour la sécurité de tous, nous demandons à chacun de faire le nécessaire pour déplacer à l'intérieur les vases et bacs à fleurs ou tout autre objet présentant des risques de chute, en rappelant que l'art. 36 du Règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique n'interdit pas de placer des vases et bacs à fleurs sur les balcons et fenêtres, **mais prescrit de les FIXER A L'INTÉRIEUR DES BARRIÈRES**, de telle manière qu'ils ne présentent aucun risque d'accident.

SPORTS - LOISIRS



**BASSINS DE NATATION
AVANCHET-JURA et
RANCHES (VERNIER)**



COURS DE NATATION

Cours débutants (à partir de 5 ans)
Cours parent/enfant (18 mois à 3 ans)
aux AVANCHETS seulement
Cours pour adultes

période du 25 septembre au 8 décembre 1989
(10 leçons) — places limitées.

Inscription et paiement:

du **lundi 28 août 1989** au
vendredi 8 septembre 1989
le matin de 8h à 11h

au secrétariat du Service des sports,
30, route du Bois-des-Frères (piscine du Lignon)
1219 LE LIGNON.

Prix: Fr. 60.— enfant/10 leçons de 40 minutes
Fr. 80.— adulte/10 leçons de 40 minutes
Fr. 80.— parent/enfant/10 leçons de 40 minutes.

Pour tous renseignements,
veuillez téléphoner au **796 62 96** (le matin).



ÉCOLE DE TENNIS

Automne 1989

Cours: pour enfants de 8 à 16 ans
7 jeudis entre 8h et 12h/14h et 17h.
(leçons de 55 minutes)

Dates: du **31 août au 19 octobre 1989**
(sauf 7 septembre - Jeûne genevois).

Lieu: TENNIS D'AÏRE, ch. des Lézards,
1219 AÏRE.

Prix: Fr. 75.— pour 7 leçons.

Inscription et paiement: auprès des hôtesse aux Tennis
d'Aïre, dès le **lundi 26 juin 1989**.

Les groupes seront formés en tenant compte de l'âge et du niveau des élèves.



COLONIE DE VACANCES A BOVEAU

IL RESTE DES PLACES POUR LE MOIS D'AOÛT

L'association de vacances Vernier-Bois Gentil, consciente de l'engouement suscité par la formule «club» chez les adultes, a décidé de proposer celle-ci également aux jeunes de 7 à 12 ans.

Séjours à la carte de 1 ou 2 semaines consécutives sont encore offerts pour le mois d'août, soit

du samedi 29 juillet au samedi 5 août
du samedi 5 août au samedi 12 août

Inscription et renseignement:
Mairie de Vernier - tél. 41 00 00.

«OPÉRATIONS VILLAGES ROUMAINS»

Le projet du plan de «systématisation» et de «rationalisation» mis en place par le président roumain Ceausescu a bouleversé l'opinion publique mondiale. Des personnes issues des domaines culturels, sociaux, journalistiques, artistiques, etc., mobilisés par la menace du génocide culturel et social roumain, ayant décidé d'unir leurs compétences à celles de la Ligue des Droits de l'Homme, leur coordination a pris le nom de «Opération Villages roumains».

A Genève, le Groupement des associations pour la sauvegarde des villages genevois s'est associé à la Coordination suisse de cette opération. L'objectif est que chacune des communes genevoises adopte un village roumain.

La Commune de Vernier s'est jointe à cette action. Lors de sa séance du 11 avril, le Conseil municipal, à l'unanimité a voté la résolution suivante.

★

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal unanime, considérant:

- Le véritable génocide culturel qu'entraînerait la destruction de 8 000 communes roumaines comme le prévoit le plan de «systématisation» du gouvernement;
- la grave atteinte aux droits fondamentaux des femmes, des hommes et des enfants de ce pays;
- la nécessité de tout mettre en œuvre afin d'éviter qu'une telle tragédie ne se réalise dans toute son ampleur;

invite le Conseil administratif

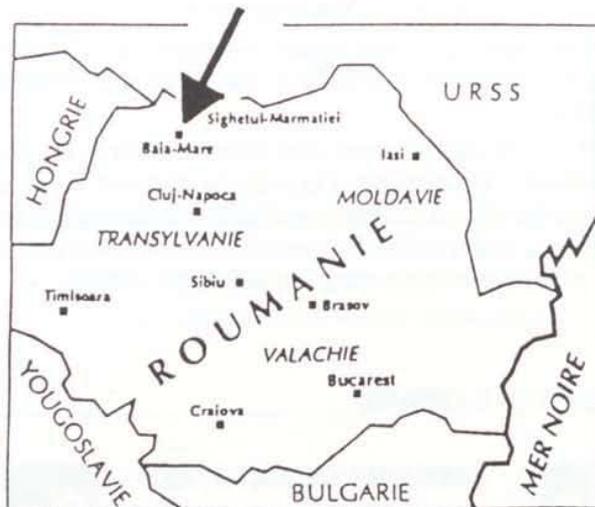
- à intervenir auprès des instances compétentes afin de réaliser un «jumelage-adoption» d'un village roumain;
- à informer et à sensibiliser la population sur cette opération humanitaire.

★

En date du 27 avril, le Conseil administratif entreprenait les démarches auprès de la Coordination suisse pour l'adoption d'un village roumain et c'est au mois de mai que celui-ci nous a été attribué:



ARDUSAT, DANS LA PROVINCE DE MARAMURES



Ce village est le chef-lieu de la Commune du même nom, située à 271 m d'altitude sur la colline dite «La Brazi», à 15 km à l'ouest de Baia Mare, entourée du paysage des collines du Salaj où serpente le Momes.

Dans cette province, la minorité hongroise représente le 11% de la population.

ARDUSAT est attesté depuis 1231, on y trouve les ruines d'un château médiéval auprès duquel s'élève «l'arbre mammoth», un séquoia originaire de Californie, vieux de 150 ans et haut de plus de 30 m.

Notre commune a informé, en date du 13 juin, la Municipalité d'Ardusat de notre choix et a également communiqué celui-ci, par voie administrative, au Président Ceausescu et à l'Ambassadeur de Roumanie à Berne.

Dans les prochains numéros de «Informations Vernier» la population de Vernier sera informée des actions qui pourront être mises sur pied dans le cadre de cette opération adoption-jumelage.

ACTIVITÉS SOCIALES

Hommage aux aînés

Les personnes suivantes ont fêté leurs 90 ans entre le 1^{er} février et le 31 mai 89:

- Madame Maria NIKLES,
Avenue du Lignon 48, le 22 février,
- Madame Angela LORENZINI,
pension «Les Myosotis»,
Chemin de la Petite-Garenne 3A, le 15 mars,
- Madame Thérèse PANIZZUTTI,
Chemin des Vidollets 39, le 28 mars,
- Madame Rosa GRAF,
Avenue de Crozet 6, le 6 avril,
- Madame Eugénie MANZIN,
Rue Jean-Simonet 2, le 7 avril,
- Monsieur Julien BLANC,
Chemin du Coin-de-Terre 23, le 10 avril,
- Madame Bertha HUSER,
Rue du Grand-Bay 16, le 11 avril,
- Madame Johanna FAVEY,
Rue Jean-Simonet 15, le 15 avril,
- Monsieur Sylvain PAZZINI,
Avenue du Lignon 61, le 11 mai,
- Madame Germaine DOVE,
Rue du Grand-Bay 16, le 25 mai,
- Madame Lucie HUMBERT,
Chemin de Maisonneuve 12C, le 28 mai.

Ont fêté leurs 95 ans:

- Madame Frieda L'HAIRE,
Avenue du Lignon 53, le 13 février,
- Mademoiselle Cécile GAL,
rue du Village 39A, le 4 avril.

Nous redisons à toutes ces personnes nos félicitations et meilleurs vœux.

«Enfance et Troisième âge»

Depuis 7 ans maintenant, le groupe «Enfance et Troisième âge» encourage des actions toutes simples qui réunissent jeunes et moins jeunes: par exemple des invitations entre classes et Clubs d'aînés pour l'Escalade ou Noël; des tournois de scrabble entre élèves et personnes âgées, ou encore des échanges de cartes de vœux... et même des distributions de «tartines de grand-maman» à la récréation...!

Ce groupe «Enfance et Troisième âge» s'assure la collaboration des Centres de Loisirs, des Jardins Robinson et des Clubs d'aînés mais Madame Muriel HERNOT, inspectrice des écoles, Monsieur Pierre PITTARD, ancien maire de la commune et le Service social communal en sont les chevilles ouvrières tout au long de l'année.

Deux prochaines manifestations, devenues maintenant traditionnelles, sont à noter:

- **les visites au Centre aéré de Frangy:** le mardi 11 juillet et le mardi 8 août. A chaque sortie, c'est une cinquantaine d'aînés de la commune qui sont invités par les enfants et les animateurs à passer une journée entière au Centre aéré, à Frangy. Les inscriptions sont à faire dans les clubs et il faut noter que ces sorties ne peuvent se faire que par beau temps. S'il devait pleuvoir, la visite est renvoyée au mardi suivant.
- **La conférence-débat:** le jeudi 12 octobre à la salle des fêtes d'Avanchet-Salève. Cette année, le thème abordé sera «La santé» avec trois volets différents traités par trois intervenants médecins:
Monsieur Raymond MARTIN DU PAN
sur «L'entraînement de la mémoire»,
Monsieur Jean-Philippe BONJOUR
sur «L'ostéoporose»,
Monsieur Jean FABRE
sur «L'isolement et la solitude».

Comme d'habitude une collation sera offerte à l'issue de la conférence et un transport par car spécial organisé. Les détails de l'organisation vous seront communiqués dans les clubs au moment de votre inscription.

Nous rappelons que si une personne handicapée ou en chaise roulante a besoin d'un transport spécial, elle peut en faire la demande à la Mairie, service social, tél. 41 00 00.

Déjà l'automne...?

Quand vous lirez ces lignes, l'été aura à peine commencé et pourtant, à cause de la parution du prochain numéro de «Vernier-Informations» prévue qu'à la fin octobre, nous sommes obligés de vous parler de deux actions typiquement automnales:

- la «**Tarte aux pruneaux**»: cet après-midi récréatif est proposé à toutes les personnes en âge AVS domiciliées sur la commune.

Date: samedi 16 septembre.

Lieu: salles des Restaurants scolaires du Lignon.

Les inscriptions peuvent se faire dans les Clubs d'aînés ou par simple téléphone à la Mairie (41 00 00) à partir du 15 août. Les facilités habituelles de transport sont assurées aussi pour cette manifestation.

- **vente de pommes et pommes de terre à prix réduit:**

Toutes les personnes au bénéfice du service social de la commune de Vernier et **seulement celles-ci** recevront chez elles une information et un bulletin de commande.

On étend cependant le droit à cette vente à d'autres personnes: les bénéficiaires d'une rente OAPA, les familles nombreuses et d'autres personnes dans des situations difficiles. Toutes ces personnes, qui jugent avoir droit à cette vente,

doivent s'annoncer par téléphone à la Mairie (tél. 41 00 00) pour une commande entre le 1^{er} et le 15 septembre 1989.

A cause des délais de commande, que nous devons passer au canton, nous ne pourrions pas prendre en considération une demande qui nous parviendra **après le 15 septembre.**

JARDIN ET GARDERIE D'ENFANTS _____

A Vernier-Village, dans la Maison Communale (Chauvet-Lullin, rue du Village 57), LE TRÉFLE accueille votre enfant

le matin de 8h30 à 11h30
jardin d'enfants dès 3 ans

l'après-midi de 13h30 à 17h30
garderie dès 2 ans

Renseignement: tél. 41 22 80

★

L'ASSOCIATION «LE TRÉFLE»
est également à votre disposition
à AVANCHET Tél. 796 23 52
aux LIBELLULES Tél. 796 53 78

S.O.S. AIDES MÉNAGÈRES AU FOYER _____

**Etes-vous une personne intéressée
par un travail auprès des personnes âgées?**

Nous cherchons, pour le village de Vernier, une aide-ménagère à mi-temps. Permis de travail valable.

Renseignement: Aides ménagères au foyer, rue des Vollandes 30 - Tél. 736 12 10.



Depuis la parution de notre bulletin du mois de mars, les autorités verniolanes ont eu, à nouveau, le grand plaisir de fêter des couples qui marquaient un heureux événement de leur vie.

Noces d'or

M. et Mme Valentin ZONCA-QUENTIN,
domiciliés à Vernier-Village

C'est le 24 février 1939, devant M. Edmond PICTET, officier de l'état civil de Vernier, que M. Valentin ZONCA unissait sa destinée à celle de Mademoiselle Aline QUENTIN, en présence de leurs témoins MM. Joseph ZONCA et Charles ROCH.

C'est Mme Solange SCHMID, Maire, et André CHILLIER, Conseiller administratif, accompagnés de M. R. BORGIS, officier de l'état civil, qui ont, au nom des autorités communales, apporté vœux et félicitations et fleuri l'heureux couple.

M. et Mme Léo BODENMANN-HOLZER,
domiciliés avenue du Lignon 39

Les autorités n'ayant connaissance des anniversaires de mariage que pour les couples qui se sont unis à l'état civil de Vernier, c'est avec retard que Madame Solange SCHMID, Maire, accompagnée de M. R. BORGIS, officier de l'état civil de Vernier, a présenté les vœux et félicitations et fleuri l'heureux couple qui avait fêté cinquante ans de mariage en juillet dernier. C'était, en effet le 1^{er} juillet 1938, devant l'officier de l'état civil de Chavornay (Vaud) que M. BODENMANN avait pris Mlle HOLZER pour épouse.

M. et Mme Reymond DUBOIS-SCHMID,
domiciliés avenue des Libellules 10

A l'état civil de la Ville de Genève, le 1^{er} avril 1939, était enregistré le mariage de Monsieur Reymond DUBOIS et Mademoiselle Alice SCHMID.

Au nom des autorités communales, Mme Solange SCHMID, Maire, accompagnée de l'officier de l'état civil de Vernier, M. R. BORGIS, a fleuri l'heureux couple et lui a présenté les vœux et félicitations pour cet heureux événement.

★

Noces de diamant

M. et Mme Ernest VINCENT-STEFFEN,
domiciliés avenue du Lignon 55

Au mois de mai, accompagnée de M. R. BORGIS, officier de l'état civil, Mme Solange SCHMID, Maire, a eu le plaisir d'apporter ses vives félicitations et vœux les plus sincères, ainsi qu'un message fleuri, à M. et Mme VINCENT-STEFFEN qui fêtaient cette année un événement fort rare: 60 ans de mariage.

C'était, en effet, le 2 mars 1929, qu'en présence de leurs témoins MM. Georges GENEUX et Charles BUGNON, M. Ernest VINCENT et Mlle Andrée STEFFEN déclaraient à l'officier de l'état civil de Genève-Plainpalais leur volonté d'unir leurs destinées pour réaliser, contre vents et marées, cet édifice que l'on nomme un foyer.

Les Restaurants scolaires de Vernier



accueillent tous les enfants
d'âge scolaire



La reprise a lieu le 28 août 1989



Pendant les vacances des bulletins
d'inscription sont à disposition à la
Mairie de Vernier tél n° 41.00.00.



Renseignements : tél. n° 796.41.96
796.56.79



Deborah
Di Bernardine

Rappelons que les Restaurants scolaires fournissent les repas dans quatre points de distribution de la Commune (Vernier, Libellules, Avanchet et Le Lignon) les lundis, mardis, mercredis et vendredis, durant la période scolaire, **dès le premier jour de l'école, lundi 28 août.**

Les parents peuvent inscrire l'enfant, non seulement d'une manière permanente, mais également de façon ponctuelle pour quelques jours, une ou deux fois, en cas de courtes hospitalisation, absences brèves, etc. de la maman.

Des surveillantes prennent en charge les enfants, à la sortie de l'école, les accompagnent, s'il y a lieu, au point de distribution des repas, mangent avec eux et les reconduisent dans leurs écoles respectives.

SERVICE CULTUREL

VERNIER SUR ROCK

Au calendrier du rock suisse, le mois de mai, c'est bien sûr, le rendez-vous de tous les amoureux de décibels avec le **CONCOURS DE VERNIER SUR ROCK** qui donne les premiers accords du **FESTIVAL DE VERNIER SUR ROCK**; un concours qui s'est rapidement avéré être l'un des premiers tremplins de Suisse: ainsi, l'an dernier, nous permettait-il de découvrir parmi plus de deux cents candidats des quatre coins du pays, les **BUECHSENBEERS** de Saint-Gall et les **MOTOWNS** de Bienne. Les deux lauréats, grâce à **VERNIER SUR ROCK**, ont pu enregistrer un maxi 45t.; ils ont acquis aujourd'hui une pointure nationale.

Cette année, le **FESTIVAL DE VERNIER SUR ROCK** se déroulera les

9, 10 et 11 novembre

à la Salle des Fêtes du Lignon.

Fidèle à la tradition, l'année 1989 promet à nouveau d'être une grande cuvée: elle nous est concoctée par Bernard Batzen, l'un des responsables de la programmation du Festival de Bourges. Une garantie de qualité et d'ouverture: des têtes d'affiche, bien sûr, mais également la certitude de faire des découvertes de noms qui feront le rock de demain. Bien avant que **Les ailes du désir** de Wim Wenders ait permis à un large public de découvrir l'existence d'un des plus grands musiciens

des années 80, **VERNIER SUR ROCK** accueillait **NICK CAVE** et ses **BAD SEEDS**. On se souviendra aussi que le **FESTIVAL**, en primeur, nous a révélé les **YOUNG GODS** ou les **LOCOMOTIVES**. Cette année, enfin, les feux de la rampe n'oublieront pas de faire toute la lumière sur les espoirs de la scène locale: les tout jeunes groupes auront en effet l'occasion de faire leurs premières armes en public dans le sillage des plus grands.

Des bonnes nouvelles peuvent parfois en cacher une moins bonne: on conçoit aisément la déception de tous les groupes suisses qui, au fond de leurs caves, fourbissent fébrilement leurs riffs lorsqu'ils apprendront que ce fameux concours n'aura pas lieu cette année. Qu'ils se consolent et prennent patience: ce n'est que partie remise! A quoi bon donner aux groupes primés la possibilité d'enregistrer un disque s'il n'est pas pris en charge par les circuits commerciaux de distribution? Un disque représente sans doute une bonne carte de visite mais n'offre pas nécessairement à un groupe qui se lance dans la bataille les meilleures armes. Conscient des difficultés que rencontre un jeune groupe, le Comité de **VERNIER SUR ROCK** se donne donc une année de réflexion pour que le **concours** se distingue une fois encore de toutes les manifestations du même nom en ouvrant une véritable carrière aux groupes qui s'y seront distingués.



FÊTE DU 1^{er} AOÛT



Les autorités et les sociétés communales vous convient à prendre part à la fête nationale du 1^{er} Août qui, cette année aura lieu à

VERNIER

Préau de l'école des Ranches

Dès 18 heures, chacun est cordialement invité à participer à l'agape populaire, agrémentée par un concert de la Fanfare municipale de Vernier.

Des pots souvenir, soupe, saucisses grillées, frites, raclettes, etc. et boissons seront à disposition.

Les aînés, rentiers AVS de la commune de Vernier, sont cordialement invités à se joindre à cette manifestation. Des tables seront réservées à leur intention, le pot souvenir, soupe et thé leur seront gracieusement offerts.

INSCRIPTIONS, pour recevoir le bon-invitation, dans les clubs d'aînés ou à la Mairie de Vernier.

Rappelons également à tous les mobilisés de 39-45, domiciliés sur la commune de Vernier que les Autorités communales les invitent cordialement à participer à cette manifestation à l'occasion de la Fête nationale. Des tables leur seront réservées et un pot-souvenir gracieusement offert.

Inscription pour recevoir le bon-invitation obligatoire, au plus vite, à la Mairie de Vernier (tél. 41 00 00).



A 20h15, BRÈVE PARTIE OFFICIELLE de cette commémoration,

à l'issue de laquelle se déroulera, dans la rue du Village, le cortège aux lampions pour les enfants.



BAL GRATUIT, avec en intermède **un grand feu d'artifice, suivi du traditionnel feu de joie.**



Nous vous recommandons, d'ores et déjà, la vente de l'insigne du 1^{er} Août, dont le produit est destiné aux institutions sociales féminines, en particulier l'Aide aux mères.

Les autorités municipales et les sociétés communales espèrent vous rencontrer nombreux à cette fête et vous invitent à embellir nos villages et cités en pavoisant fenêtres et balcons.

En cas de mauvais temps, la manifestation aura lieu à la Salle communale de Vernier-place.

RAPPEL

L'usage des pétards, fusées, grenouilles, etc., est strictement interdit pendant la manifestation officielle et nous vous recommandons la plus grande prudence lors de leur emploi à proximité de personnes ou d'immeubles.